

RÉPONSE INTERMÉDIAIRE – M 038 B – 16.02

Réponse intermédiaire du Conseil administratif à la motion M 038 A – 15.11

déposée par M. DULEX, Mme MONNIER et M. MAGNIN

relative à l'objet suivant :

FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE

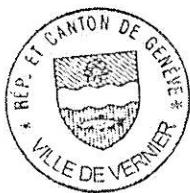
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme demandé dans la motion susmentionnée, adoptée par votre Conseil lors de la séance plénière du 17 novembre 2015, nous avons adressé le texte de la décision à SIG et à SWISSCOM.

Vous trouverez en annexe copie de nos courriers, de même que de la lettre de SIG du 23 décembre 2015.

Nous précisons que nous restons encore dans l'attente de la réponse de SWISSCOM à ce sujet, que nous ne manquerons pas de vous communiquer.

Thierry APOTHELOZ
Maire



Vernier, le 25 janvier 2016

Annexes mentionnées

Secrétariat général

T +41 (0)22 306 06 10
F +41 (0)22 306 06 11
secretariat-general@vernier.ch

TAP / mhas / 13997

SIG

Monsieur Christian BRUNIER
Directeur général
Chemin du Château-Bloch 2
1219 Le Lignon

Vernier, le 25 novembre 2015

Concerne : Motion M 038 A – 15.11 Fibre optique sur la Commune

Monsieur le Directeur général,

Par notre courrier du 18 septembre dernier adressé à votre département de la fibre optique, nous vous faisions déjà part des doléances d'un habitant invoquant notamment la nécessité d'équiper son quartier de la fibre optique.

Et lors de sa séance plénière du 17 courant, le Conseil municipal de la Ville de Vernier a adopté par 30 OUI et 3 abstentions, la motion mentionnée sous rubrique. Nous précisons que le Conseil administratif la soutient entièrement. Vous trouverez en annexe la motion votée, de même que le texte du projet déposé.

Le Conseil municipal souhaite savoir de SWISSCOM où en est le projet de déploiement de la technologie « G.fast ». Il demande en outre que cette entreprise installe de la fibre optique dans les voies principales traversant les quartiers périphériques présentant une moindre densité d'habitants, notamment dans les zones 4B et 5 afin de permettre aux clients équipés d'un raccordement FTTS (Fibre to the Street) de naviguer (un jour) à des vitesses atteignant 500 Mbits/sec au moyen de la technologie « G.fast ».

Enfin, le Conseil municipal exige que, dans le cadre du partenariat constitué entre SWISSCOM et votre entreprise pour l'installation de la fibre optique à Vernier, une politique cohérente respectant une égalité de traitement entre les habitants des différentes zones de construction de la Commune soit respectée.

Nous profitons de cette missive afin de vous faire part de notre étonnement par rapport à la réponse donnée par vos services à une habitante du chemin des Vidollets, à Vernier-Village, s'inquiétant de savoir si son domicile allait être raccordé à la fibre optique. En effet, l'une de vos collaboratrices aurait indiqué à cette citoyenne qu'effectivement son quartier n'allait pas être raccordé à la fibre, en précisant que c'était la Commune de Vernier qui n'avait pas donné son accord car elle ne disposait pas du budget nécessaire pour cela. Nous ne vous cachons pas que ce type de réponse, donnée par SIG et totalement erronée, nous surprend et nous espérons vivement que vous donnerez les instructions nécessaires à vos services afin que cela ne se reproduise pas à l'avenir.

En vous remerciant de la bonne suite que vous voudrez bien donner à cette requête, nous vous présentons, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.



Thierry APOTHELOZ
Maire

Annexes mentionnées

Correspondance
Ville de Vernier
CP 520 - 1214 Vernier

Téléphone / Fax
+41 (0)22 306 06 06
+41 (0)22 306 06 60

Internet
mairie@vernier.ch
www.vernier.ch





Une Ville pas Commune



Secrétariat général

T +41 (0)22 306 06 10
F +41 (0)22 306 06 11
secretariat-general@vernier.ch

TAP / mhas /

Swisscom (Suisse) SA
Avenue Louis-Casaï 27
1209 Genève

Vernier, le 25 novembre 2015

Concerne : Motion M 038 A – 15.11 Fibre optique sur la Commune

Madame, Monsieur,

Par notre courrier du 18 septembre dernier, nous vous faisions déjà part des doléances d'un habitant invoquant notamment la nécessité d'équiper son quartier de la fibre optique.

Et lors de sa séance plénière du 17 courant, le Conseil municipal de la Ville de Vernier a adopté par 30 OUI et 3 abstentions, la motion mentionnée sous rubrique. Nous précisons que le Conseil administratif la soutient entièrement.

Le Conseil municipal souhaite savoir où en est le projet de déploiement de la technologie « G.fast ». Il demande en outre que votre entreprise installe de la fibre optique dans les voies principales traversant les quartiers périphériques présentant une moindre densité d'habitants, notamment dans les zones 4B et 5 afin de permettre aux clients équipés d'un raccordement FTTS (Fibre to the Street) de naviguer (un jour) à des vitesses atteignant 500 Mbits/sec au moyen de la technologie « G.fast ».

Enfin, le Conseil municipal exige que, dans le cadre du partenariat constitué entre votre entreprise et SIG GE pour l'installation de la fibre optique à Vernier, une politique cohérente respectant une égalité de traitement entre les habitants des différentes zones de construction de la Commune soit respectée.

Vous trouverez en annexe la motion votée, de même que le texte du projet déposé.

En vous remerciant de la bonne suite que vous voudrez bien donner à cette requête, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Thierry APOTHELOZ
Maire

Annexes mentionnées

Correspondance
Ville de Vernier
CP 520 - 1214 Vernier

Téléphone / Fax
+41 (0)22 306 06 06
+41 (0)22 306 06 60

Internet
mairie@vernier.ch
www.vernier.ch





VILLE DE VERNIER
 Monsieur Thierry APOTHELOZ
 Maire de la Ville de Vernier
 Case postale 520
 CH – 1214 VERNIER

Contact **Thierry Boichat**
 Tél. 022/420 75 41
Thierry.boichat@sig-ge.ch

Référence CL : 188949
 Genève, le 23 décembre 2015

Fibre optique sur la Commune de Vernier

Monsieur le Maire,

Monsieur Christian Brunier a personnellement pris connaissance de votre courrier du 25 novembre 2015 relatif à la mise en place de la fibre optique sur votre Commune et m'a confié le soin de vous répondre.

Concernant le déploiement de la fibre optique dans les différentes zones de construction, nous soulignons que le raccordement au réseau de fibre optique n'est pas une obligation légale incomptant à SIG, comme le sont par exemple la distribution électrique ou l'eau potable, et n'est pas subventionné par la collectivité.

Ainsi, le respect de contraintes financières et de rendement, nous empêchent, à notre plus grand regret, de pouvoir envisager à l'heure actuelle le raccordement dans certains quartiers à faible densité de raccordement.

Soyez cependant convaincu que nous recherchons activement des solutions pour pouvoir amener des services de télécommunications performants dans toutes les zones d'habitation.

S'agissant de la réponse inadéquate qui aurait été donnée par nos services, nous sommes sincèrement navrés pour ce malentendu et soyez assurés sur le fait que nous avons pris les mesures pour que cette situation ne se reproduise plus.

Nous espérons que ces quelques lignes auront pu clarifier la situation et, en vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions d'agrémenter, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Boichat

Thierry Boichat
 Chargé Commercial Grands Comptes



www.sig-ge.ch

Services Industriels
 de Genève
 Ch. du Château-Bloch 2
 Le Lignon

Correspondance
 SIG Service Clients
 Case postale 2777
 1211 Genève 2